



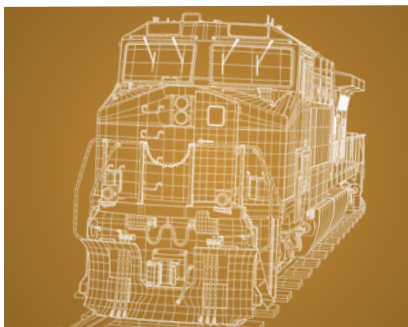
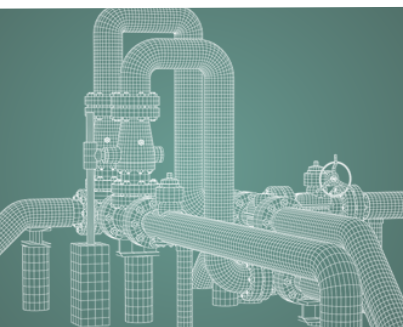
Bureau de la sécurité
des transports
du Canada

Transportation
Safety Board
of Canada



Bureau de la sécurité des transports du Canada

PROCESSUS D'ENQUÊTE



Canada 



Processus d'enquête du Bureau de la sécurité des transports du Canada

Pour plus d'information, communiquez avec communications@bst-tsb.gc.ca

Bureau de la sécurité des transports du Canada
Place du Centre, 4^e étage
200, promenade du Portage
Gatineau QC K1A 1K8

© Sa Majesté le Roi du chef du Canada, représenté par le Bureau de la sécurité des transports du Canada, 2026

N° de Cat. TU4-20/2026F-PDF

ISBN 978-0-660-42983-0



Bureau de la sécurité des transports du Canada

Le Bureau de la sécurité des transports du Canada (BST) est un organisme indépendant qui a pour mandat de promouvoir la sécurité des transports aérien, ferroviaire, maritime et pipelinier au Canada.

Nous remplissons notre mandat :

- en procédant à des enquêtes indépendantes, y compris des enquêtes publiques au besoin, sur des accidents de transport choisis afin d'en déterminer les causes et les facteurs contributifs;
- en cernant les lacunes de sécurité mises en évidence par les événements de transport;
- en formulant des recommandations pour réduire ou éliminer les lacunes de sécurité;
- en publiant des rapports sur nos enquêtes et en présentant les conclusions.

Le BST ne jette aucun blâme ni ne détermine les responsabilités civiles ou pénales. Notre but principal est de comprendre ce qui est arrivé et pourquoi afin de prévenir des accidents similaires.



Ce que nous faisons

Chaque année, des milliers d'événements de transport sont signalés au BST. Ces événements varient énormément, allant d'un bris mécanique d'aéronef ou d'un incendie à bord d'un navire à la rupture d'un pipeline ou au déraillement d'un train. Dès qu'il est avisé d'un événement, le BST évalue les circonstances afin de déterminer s'il ouvre une enquête. Au besoin, une équipe du BST peut être envoyée sur les lieux de l'événement.

Le BST mène une enquête lorsqu'il estime qu'elle permettra d'améliorer la sécurité des transports au Canada et qu'elle réduira les risques auxquels sont exposés les personnes, les biens ou l'environnement. Bien que le BST enquête principalement sur des événements au Canada, il arrive à l'occasion qu'il soit appelé à enquêter à l'étranger.

En outre, le BST analyse les statistiques sur les événements pour en dégager les tendances et les enjeux de sécurité courants. Il étudie les progrès réalisés et relève les risques pour la sécurité sur lesquels il estime que le gouvernement et l'industrie des transports devraient se pencher afin d'éviter d'autres blessures ou d'autres pertes de vie.

Nos ressources

Le BST est dirigé par un bureau composé de cinq membres, dont le président. Environ 220 employés appuient l'organisation partout au Canada. Notre administration centrale est à Gatineau (Québec), et notre laboratoire d'ingénierie est à Ottawa (Ontario). Les enquêteurs sont répartis dans huit bureaux régionaux, permettant une intervention rapide partout au pays.

Notre méthodologie d'enquête

Les enquêtes du BST comportent trois étapes : le travail de terrain, l'étape d'examen et d'analyse et la production du rapport.

01 TRAVAIL DE TERRAIN



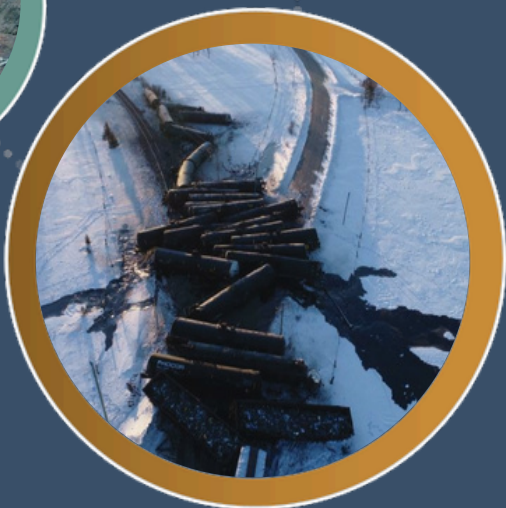
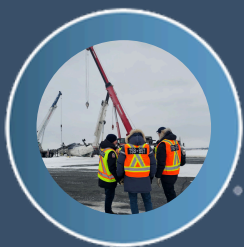
02 ÉTAPE D'EXAMEN ET D'ANALYSE

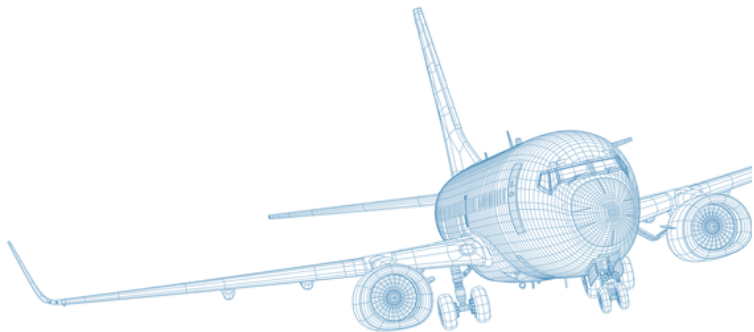


03 PRODUCTION DU RAPPORT



01





Travail de terrain

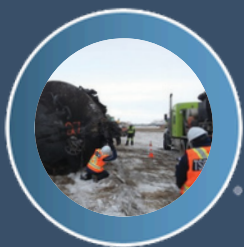
Dès qu'une enquête est lancée, un enquêteur désigné est nommé et une équipe d'enquête est formée. Selon l'événement, l'équipe pourrait être composée d'experts en opérations, en génie, en équipement, en entretien et en performance humaine.

En général, pendant le travail de terrain, l'équipe d'enquête doit :

- informer le public du déploiement du BST sur les lieux de l'événement;
- assurer la sécurité des lieux et faire un examen des lieux;
- examiner et photographier l'équipement ou l'épave;
- mener des entrevues avec toute personne susceptible de posséder de l'information pertinente pour l'enquête (de plus amples renseignements se trouvent dans le dépliant du BST *Préparation à une entrevue du Bureau de la sécurité des transports du Canada*);
- recueillir des éléments de preuve pour des examens approfondis;
- examiner les documents.



02

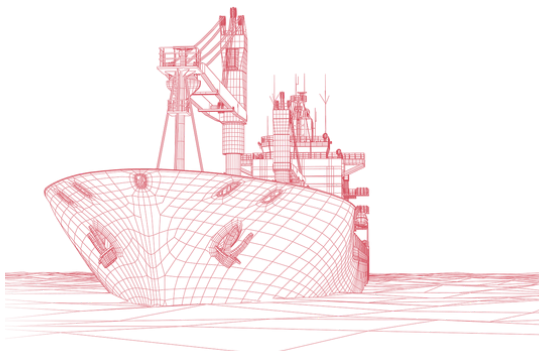


Étape d'examen et d'analyse

La plupart des travaux d'enquête ont lieu après que le BST quitte les lieux de l'événement. À cette étape, le BST peut :

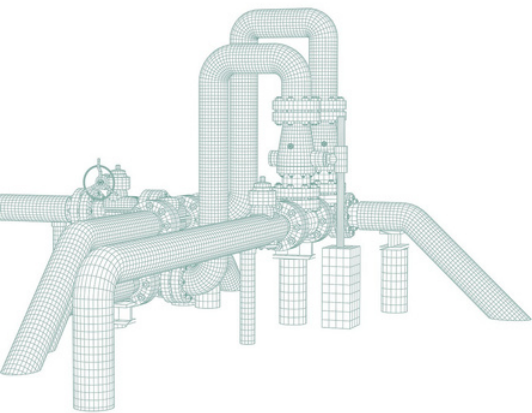
- examiner les dossiers de la compagnie, du véhicule ou du gouvernement;
- effectuer des tests et des examens en laboratoire;
- analyser les données, comme celles tirées d'enregistreurs;
- créer des simulations et des reconstitutions;
- examiner les rapports d'autopsie et de toxicologie;
- mener des entrevues de suivi;
- déterminer la séquence des événements;
- cerner les lacunes de sécurité.

Si des lacunes de sécurité urgentes sont relevées à tout moment pendant l'enquête, le BST en informe sans tarder les personnes ou les organismes qui peuvent prendre des mesures correctives avant même qu'une enquête ne soit terminée.



03

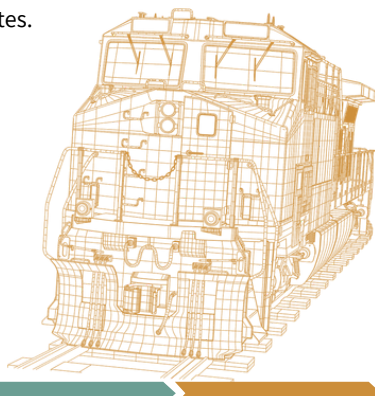




Production du rapport

Après l'étape d'examen et d'analyse, un rapport d'enquête préliminaire est rédigé. Le Bureau étudie le rapport et peut l'approuver ou demander des modifications. Une fois le rapport approuvé, une version confidentielle est envoyée aux réviseurs désignés, soit des personnes ou des organisations qui ont un intérêt direct dans les conclusions du Bureau.

Après avoir tenu compte des commentaires des réviseurs désignés et apporté des modifications, le Bureau approuve le rapport final. Le rapport est ensuite publié sur le site Web du BST. Le BST publie les rapports le plus rapidement possible, tout en veillant à ce que ses analyses soient approfondies et fondées sur des données probantes.





Qui participe aux enquêtes du BST?

Le BST travaille en étroite collaboration avec plusieurs intervenants lors d'une enquête, dont tous les paliers de gouvernement, des compagnies de transport, des fabricants, des organismes de réglementation, des survivants, des proches, des premiers répondants, des coroners, des médecins légistes et des organisations de recherche et sauvetage. Une collaboration efficace est essentielle pour remplir notre mandat.

Familles, proches et survivants

Lorsqu'il y a des pertes de vie, la police, les coroners/médecins légistes ou les compagnies de transport en informent les proches. Le BST a un agent ou une agente de liaison qui peut agir comme point de contact pour les familles, les proches et les survivants. Pour de plus amples renseignements, consultez le dépliant du BST *Information pour les familles, les proches et les survivants*.



Observateurs

Le BST peut donner le statut d'observateur à des personnes ou à des organisations qui ont un intérêt direct dans la sécurité des transports et qui peuvent y contribuer. Les observateurs – généralement des organismes de réglementation, des fabricants ou des compagnies de transports – participent à l'enquête sous la supervision des enquêteurs du BST et dans le respect des règles établies.

Renseignements sur l'enquête

Les renseignements recueillis dans le cadre d'une enquête du BST, y compris les enregistrements de bord, les déclarations des témoins et les observations présentées au Bureau, sont confidentiels au titre de la *Loi sur le Bureau canadien d'enquête sur les accidents de transport et de la sécurité des transports*.





Pour de plus amples renseignements

bst.gc.ca

communications@bst-tsb.gc.ca

819-994-3741; TTY: 819-953-7287



Balayez le code QR pour de plus amples renseignements sur le BST